



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **lundi 5 juillet 2010** à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la procédure d'urgence, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAION

Date	2/07/2010
Affichage	2/07/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : SPORTS

**OBJET : SAEMS LES DIABLES
ROUGES : CONCOURS FINANCIER
TRIENNAL**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

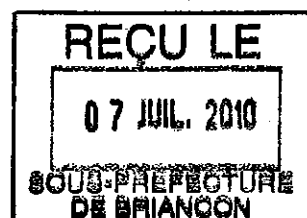
Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à PEYTHIEU Eric
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine
BRUNET Pascale pouvoir à BOVETTO Fanny
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM - Eric PEYTHIEU

Considérant que la Commune de Briançon est associée majoritaire, à hauteur de près de 80% dans le capital de la SAEMS DIABLES ROUGES BRIANCONNAIS.

Considérant que la conjoncture économique défavorable de ces derniers mois a entraîné, au niveau de la SAEMS, une forte diminution des recettes attendues :

- Les sponsors, en baisse d'activité, n'ont pas été en mesure de contribuer sur une base équivalente à celle des années précédentes,
- Les collectivités locales ont connu des restrictions financières qui les ont amenées à réduire leurs subventions à la société,
- Malgré les bons résultats de l'équipe, la fréquentation des matchs s'est réduite du fait de la crise, influant sur les recettes de billetterie et d'abonnement, de même que sur les ventes de produits dérivés et de buvette.

Considérant que les différentes qualifications de l'équipe au cours de la saison ont entraîné une forte augmentation des charges à travers notamment des frais de déplacement et d'hébergement, et des primes de match supérieurs à ceux prévus en début de saison.

En conséquence, la SAEMS n'a pas été en mesure de respecter son budget prévisionnel et présente un déficit significatif au titre de l'exercice clos le 30 avril 2010 (perte de près de 428 K€), impactant ses fonds propres qui s'établissent à -255 K€.

Considérant qu'il est nécessaire de permettre à la SAEMS de faire face à son passif sur les prochains mois pour lui éviter toute procédure collective qui serait assurément préjudiciable à l'image du Club, de l'Équipe Professionnelle de Hockey, et de ses partenaires.

En outre, cela obérerait inévitablement les chances de l'Équipe d'être retenue par la Fédération pour concourir dans les championnats nationaux.

L'ensemble du passif existant de la SAEMS doit cependant être intégralement apuré.

Il est donc indispensable que la Commune s'engage à soutenir financièrement la société de manière à en assurer la pérennité dans le cadre de son redressement financier.

La Commune de Briançon entend apporter son soutien financier à la SAEMS pour lui permettre d'apurer son passif sur les exercices à venir. La Commune prend la décision de pérenniser sur une base triennale son aide financière à concurrence de 350 000 euros par an dont 70 000 euros par an serviront à apurer le passif de la SAEMS.

L'action en justice visant à faire annuler la fusion absorption de la SARL ISHA par la SAEMS devrait concourir également, si elle aboutit, à réduire le passif de la société.

Il est donc indispensable que la Commune s'engage à soutenir financièrement la société de manière à en assurer la pérennité dans le cadre de son redressement financier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de voter la confirmation de l'engagement de la Commune à soutenir financièrement la SAEMS DIABLES ROUGES BRIANCONNAIS à travers l'attribution de concours financiers destinés à lui permettre de faire face au règlement de l'intégralité de son passif, de manière étalée sur les prochaines années.

Après suspension de séance de 20 H 50 à 21 H 05

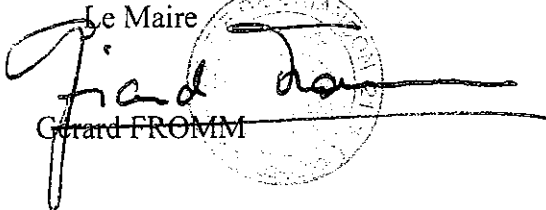
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

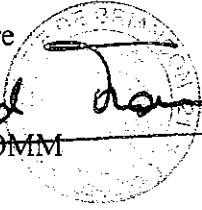
- de voter la confirmation de l'engagement de la Commune à soutenir financièrement la SAEMS DIABLES ROUGES BRIANCONNAIS à travers l'attribution de concours financiers destinés à lui permettre de faire face au règlement de l'intégralité de son passif, de manière étalée sur les prochaines années tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gerard FROMM



TRANSMIS LE 6 - JUIN 2010

PUBLIÉ LE 6 - JUIN 2010

NOTIFIÉ LE

